

Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 2015

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :** Tous les participants

**Objet :** Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro  
(Dossier R-3867-2013 Phase 1)

---

Chères consœurs, chers confrères,

L'audience dans le dossier cité en objet se tiendra de **9h00 à 15h00-15h30, du 13 au 17 avril 2015, dans la salle Krieghoff** des bureaux de la Régie à Montréal.

À ces fins, nous vous transmettons, avec la présente, le calendrier de l'audience pour l'ensemble de ces journées. Ce calendrier a été préparé à la lumière des informations transmises par tous les participants, en tenant compte des temps annoncés. Nous vous demandons d'y accorder une attention particulière.

La Régie rappelle qu'elle s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité afin de tenir compte des imprévus qui peuvent survenir dans le cadre de cette audience. Par exemple, certains intervenants pourraient être appelés à présenter leur preuve ou leur argumentation plus tôt que prévu au calendrier et la Régie s'attend à ce qu'ils soient prêts à ce faire.

La Régie précise par ailleurs qu'elle agréé à la proposition formulée par Gaz Métro et appuyée par plusieurs intervenants pour que les plaidoiries se fassent par écrit. Elle fixe l'échéancier suivant à cet égard :

Argumentation de Gaz Métro : **24 avril 2015, 12h;**  
Argumentations des intervenants : **1<sup>er</sup> mai 2015, 12h;**  
Réplique de Gaz Métro : **6 mai 2015, 12h.**

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml  
p.j.